

**DEMANDE D'AUTORISATION de VENTE au DEBALLAGE sur le FONDEMENT de
l'ARTICLE L 310-2 du CODE de COMMERCE**

Personne Morale non commerçante

I - IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Forme juridique.....
Adresse du siège social.....
..... N° de Tél :.....
Superficie de la surface de vente consacrée à l'opération de vente au déballage.....
Lieu de l'opération.....
Nature de l'opération.....
Nature des marchandises.....

II - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom et prénom.....
Adresse personnelle.....
..... N° de tél.....

III - DATE DE DÉBUT DE LA VENTE AU DÉBALLAGE.....

Durée de la vente au déballage.....

Fait àle

Signature

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE VENTE AU DEBALLAGE

A) Concernant l'organisateur :

- Copie des statuts de l'association ;

B) Concernant le lieu de vente :

- Recueillir l'avis du Maire ;
- Autorisation écrite (document original) du propriétaire du local ou du terrain pour l'utilisation de celui-ci ;
- Un plan portant indication du lieu de la vente au déballage ;
- Un extrait du plan cadastral portant identification des parcelles adjacentes aux lieux de vente lorsque la surface de vente envisagée est à proximité immédiate d'un magasin de commerce de détail d'une surface de vente supérieur à 300 mètres carrés ou d'un ensemble commercial.

IMPORTANT :

**Les pièces sont à déposer ou à retourner
UN MOIS AU MOINS AVANT LA DATE PREVUE
pour le début de la vente à l'adresse suivante :
Mairie de SAINT-VIGOR LE GRAND
9 rue de la Mairie
14400 SAINT-VIGOR LE GRAND**